

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 93-76 du 07 Avril 1993

portant approbation du Budget Prévisionnel de la Société Nationale d'Assurances et de Réassurance (SONAR) pour l'Exercice 1993.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

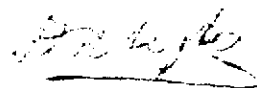
- VU la Loi N°90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N°88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des entreprises publiques et semi-publiques ;
- VU la Loi N°92-029 du 26 Août 1992 fixant les règles applicables aux organismes d'assurances et de capitalisation, aux opérations d'assurances et à la profession d'assurance ;
- VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N°91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°89-140 du 17 Avril 1989 portant approbation des statuts de la Société Nationale d'Assurances et de Réassurance (SONAR) ;
- SUR proposition du Ministre des Finances ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 10 Mars 1993 ;

D E C R E T E :

Article 1er..- Est approuvé le Budget Prévisionnel de la Société Nationale d'Assurances et de Réassurance (SONAR) pour l'exercice 1993, tel qu'il figure en annexe à ce Décret.

Article 2..- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 07 Avril 1993
par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO

.../...

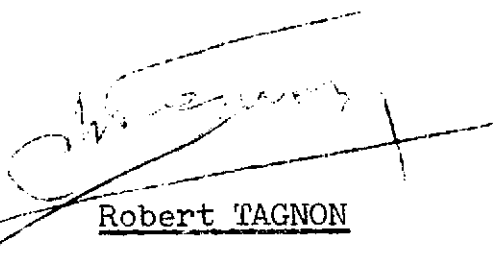
Le Ministre d'Etat, Secrétaire
Général à la Présidence de la
République,



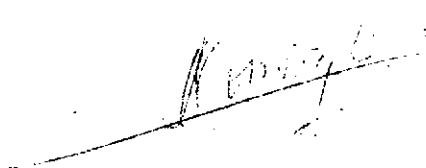
Désiré VIEYRA

Le Ministre du Plan et de la
Restructuration Economique,

Le Ministre des Finances,



Robert TAGNON



Paul DOSSOU

Ampliatiions : PR 4 AN 2 CS 1 MESGPR 4 MPRE 4 MF 4 SGG 4 Autres
Ministères 17 DB-DCOF-DSDV-DI-DCA 6 DPE-DLC-INSAE 3 IGE 1 DCCT 1
GCONB 1 SONAR 8 BN-DAN 2 JORB 1.-